

2022/.....

Parafe

DECISION N°44/2022

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : REMPLACEMENT ET REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES AVENUE ROND BUISSON.

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 4 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°61 du 17 juillet 2020 du conseil Municipal portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 31 mai 2022 [BOAMP N°22-69701] relatif au lancement d'une procédure adaptée avec remise des offres au 4 juillet 2022 ;

CONSIDERANT que les dépenses seront prévues au budget principal 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : Après analyse des offres, le marché de travaux d'assainissement : Remplacement et Réhabilitation des réseaux d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales – Avenue du Rond Buisson, est attribué à la société SOTRABA VRD, pour un montant global de 1 638 945,31 € TTC [1 365 787,76 € HT], sous réserve d'affermissement des Tranches Optionnelles 1 et 2.

- ✓ Tranche Ferme : 637 550,35 € TTC [531 291,96 € HT]
- ✓ Tranche Optionnelle 1 : 554 706,48 € TTC [462 255,40 € HT]
- ✓ Tranche Optionnelle 2 : 446 688,48 € TTC [372 240,40 € HT]

La durée globale d'exécution des travaux ne pourra excéder 10 mois, hors délai de préparation incompressible fixé à 5 semaines.

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal conformément aux dispositions en vigueur sous la forme d'un « donner acte ».

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 24 août 2022

Le Maire,

Jean François ONETO.

